

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

01 - AIN

Nombre de conseillers

• en exercice 15
• présents 12
• votants 12
• absents 3
• exclus 0

Date de convocation :

06 septembre 2022

Date d'affichage :

16 septembre 2022

Objet

tarif droit de place du
camion pizza roll

EXTRAIT DU REG
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 16/09/2022

Reçu en préfecture le 16/09/2022

Affiché le

ID : 001-210103578-20220912-20_22-DE

De la commune de SAINT GERMAIN DE JOUX

Séance du 12 septembre 2022 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. THOMASSET Gilles

Étaient présents :

GHERARDI Jean-Michel, CHARPY Pierre adjoints - ARAUJO DA SILVA João, BERTAND Benjamin, CECILLON Christelle, DA SILVA John, DINGER Bayram, DINGER Ramazan, GARDIEN Stéphane, MARTINS DO REGO Samuel, MÜLLER Julien.

Absentes excusées : DRIDI Hana, GHÉRARDI Delphine, TAY Nurcan.

Secrétaire de séance :

Mme CECILLON Christelle

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 10 mars 2017 instaurant le tarif du droit de place et du raccordement électrique du camion "pizza roll" sur la place de l'Eglise et qu'il convient de réactualiser ces tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE un coût annuel de :

- 100 € pour le droit de place
- 200 € pour le raccordement électrique

pour une installation par semaine.

AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser les chèques correspondant à ce droit de place à l'article 7336 du budget général.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire
Gilles THOMASSET

